



**LE BARREAU DE MONTRÉAL APPUIE LA COALITION DES AVOCATS ET
AVOCATES ET DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉFORMER LE SYSTÈME
D'AIDE JURIDIQUE AU QUÉBEC**

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 18 février 2020 – Le Barreau de Montréal ajoute sa voix à celle de la coalition formée de plusieurs associations regroupant des avocats et avocates du Québec et demande au gouvernement du Québec d'entreprendre une réforme complète du système d'aide juridique au Québec.

À la base de notre système judiciaire, le régime d'aide juridique offre la possibilité à toute personne admissible de recevoir les services juridiques dont elle a besoin afin de se défendre et de faire valoir ses droits. Il est donc de notre intérêt commun de s'assurer que le système soit efficace en terme d'accessibilité à la justice pour les justiciables, mais également équitable pour les avocats et avocates qui acceptent les mandats privés d'aide juridique.

Depuis le mois de juillet 2019, période à laquelle le Barreau du Québec a rejeté l'offre finale du gouvernement visant à ajuster les tarifs d'aide juridique, les voies de communication sont rompues. « Il est temps que les parties reviennent à la table de négociation et recommencent à discuter », déclare Me Francisco Couto, premier conseiller du Barreau de Montréal.

Dans son [Rapport sur le système d'aide juridique québécois](#) publié en 2016, le Jeune Barreau de Montréal notait qu'entre 1989 et 2015, « le taux d'avocats en pratique privée [acceptant des mandats d'aide juridique] est passé de 3,83 à 2,59 avocats par 10 000 habitants ». « Il faut arrêter ce déclin, mentionne Me Couto. La survie de notre système d'aide juridique en dépend ». Or, le recours à l'aide juridique est souvent l'unique façon pour des personnes défavorisées de se défendre adéquatement à la cour.

La situation est rendue grave et des ajustements ne sont plus suffisants. « Il faut entamer une réforme complète du régime d'aide juridique, ajoute Me Couto. Afin d'assurer sa pérennité, d'améliorer l'accès à la justice pour les justiciables et d'offrir un traitement équitable aux avocats et avocates qui acceptent ces mandats, saisissons l'opportunité qui nous est présentée. »

Barreau de Montréal

Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe quelque 15 000 avocats. Il a pour mission de veiller à la protection du public tout en soutenant ses membres dans l'exercice de la profession. D'autres renseignements sont disponibles au www.barreaudemontreal.qc.ca.

– 30 –

SOURCE :

Me Jack Chadirdjian, directeur général
Barreau de Montréal
Téléphone : (514) 866-9392
jchadirdjian@barreaudemontreal.qc.ca